

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°2023-0262 de la commission du 22 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, aux aides de l'État,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R320-2 et L3512-3,

Vu la délibération n° 13 du 25 février 2024 relative à l'introduction du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,

Vu la convention relative à la mise en œuvre du SPO22 concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,

Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise CDO BATIMENT le 10 juillet 2024,

Vu l'avis simple de la commission mis en date du 2 décembre 2024,

CONSIDÉRANT que la société souhaite à travers ce projet de transformation numérique, le soutien d'un projet de digitalisation de son activité afin d'effectuer diverses tâches (planification, suivi des clients, etc.) ainsi qu'un accompagnement pour que ses techniques puissent évoluer au regard directement sur des sites de parcs et à l'entreprise, un gain de temps considérable et un suivi des clients en temps réel,

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses à 14 400 € HT, soit une somme de 7 200 € HT,

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT, soit 14 400 €, est inférieur à 14 400 € HT et que le montant des dépenses HT, soit 14 400 €, est inférieur à 14 400 € HT, ce qui permet de verser l'aide de 7 200 € HT,

04 01 04

Il est décidé à l'entreprise CDO BATIMENT, situé au 10 Allée des Gravettes - 87100 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 7 200 €.

En vertu de la convention de partenariat, les modalités de versement, à verser à l'entreprise CDO BATIMENT, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

L'entreprise est informée de ses droits prévus au budget principal de Limoges Métropole.

Limoges, le 11 janvier 2025

Le Président de Limoges Métropole,


Guilhem GUERIN

Accusé de réception - Réceptionné par le 11/01/2025 à 10h00
Carte de suivi - Sur le site internet de l'entreprise

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique - CDO BATIMENT

1 DOCUMENT - Publié le 7 Janvier 2025



26178.pdf
(.pdf, 215,4 Ko)



TÉLÉCHARGER